



Région académique
PAYS DE LA LOIRE



ac-nantes.fr

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Vos interlocuteurs

La gestion de votre dossier et votre traitement

Vous êtes personnel enseignant du premier degré public

Votre dossier administratif et financier est géré par [le Service Inter Départemental de gestion des Enseignants des Ecoles Publiques \(SIDEEP\)](#) situé à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Maine-et-Loire à Angers.

Vous êtes personnel enseignant du premier degré privé

Votre dossier administratif et financier est géré par [le Service Académique de Gestion des Personnels Privés 1er degré \(SAGEPP\)](#) situé à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Vendée à La Roche-sur-Yon.

Vous êtes personnel enseignant du second degré public

Votre dossier administratif et financier est géré par la [Division des Personnels Enseignants, d'Éducation et d'Orientation \(DIPE\)](#) du Rectorat.

Vous êtes personnel enseignant du second degré privé

Votre dossier administratif et financier est géré par [la division de l'enseignement privé \(DEP\)](#).

Vous êtes personnels A.T.S.S, I.T.R.F ou d'encadrement

Votre dossier administratif et financier est géré par la [Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement \(DIPATE\)](#) du Rectorat.

Les retraites

Vous êtes enseignant du premier degré public

Votre interlocuteur est [le Service Inter Départemental de gestion des Enseignants des Écoles Publiques \(SIDEEP\)](#).

Vous êtes enseignant du second degré public ou personnel A.T.S.S, I.T.R.F ou d'encadrement

Votre interlocuteur est la [Division Académique des Pensions et des Prestations \(DAPP\)](#).

Vous êtes enseignant dans le premier ou le second degré privé

Votre interlocuteur est la CRAM.

Vous pouvez par ailleurs consulter [le site information retraite](#) qui présente des informations générales pour la retraite des fonctionnaires de l'Éducation nationale. Il vous permet également de calculer le montant de votre retraite.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles

Votre dossier est géré par le rectorat, [Division Académique des Pensions et des Prestations \(DAPP\)](#).
[Pour en savoir plus](#)

Les ressources humaines

Vous pouvez contacter la mission "Conseil en carrière" de la Direction des Ressources Humaines pour avoir des conseils en matière d'orientation et de mobilité professionnelle :

- [Florence LAINÉ](#), conseillère mobilité carrière est chargée de l'information générale aux services et aux personnes, de la coordination des dispositifs institutionnels et de l'accueil des personnels des départements 44, 72, 53.
- [Élisabeth Duparc](#), conseillère mobilité carrière est chargée de l'accueil des personnels des départements 49, 85 et 44.
- Viviane Dilasser, coordonnatrice du dispositif d'aide individualisée aux personnels enseignants à la [Direction des Ressources Humaines](#)

Les problèmes de santé

Les médecins de prévention sont à votre disposition selon [votre département](#).

Les questions sociales

Des assistants sociaux des personnels sont présents [dans chacune des directions des services départementaux de l'éducation nationale](#). Ils sont à la disposition de tous les personnels affectés dans ces départements.

Le médiateur académique

Vous pouvez vous adresser au médiateur lorsque vous avez un différend avec l'administration de l'éducation nationale et que le service compétent n'a pas trouvé de solution satisfaisante pour vous. Toutefois, vous ne pourrez recourir au médiateur qu'après avoir effectué une démarche auprès de l'autorité administrative responsable et avoir reçu une réponse négative ou une absence de réponse.

[Comment saisir le médiateur ?](#)

M.A.J. le 29/06/2017

Dans cette rubrique

- [Nouveaux personnels](#)
- [Accident du travail et maladie professionnelle](#)
- [Vos interlocuteurs](#)
- [Services sociaux](#)
- [Supplément familial](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37